COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
Genevois

Le Président, à

Mesdames et Messieurs les membres du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Archamps, le 09 février 2024

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à la prochaine réunion du Conseil communautaire qui se réunira le

LUNDI 12 FEVRIER 2024 à 20h00

au siège de la Communauté de Communes
(Bâtiment Athéna - Amphithéâtre Orjobet - rez-de-chaussée)

L'ordre du jour modifié sera le suivant :

I. Désignation d'un secrétaire de séance

II. Information / débat

1. Transition écologique

a. Débat sur la cohérence des zones d'accélération des énergies renouvelables avec le projet de territoire

III. Compte-rendu des représentations : SIVALOR, SIGETA, SMAG, Pôle Métropolitain du Genevois Français, GLCT Transfrontalier, EPF, GLCT Transports, Association des Maires de Haute-Savoie, Office de Tourisme des Monts de Genève, Syane

IV. Compte-rendu des travaux du Bureau et des décisions du Président

V. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 27 novembre 2023

VI. Délibérations

1. Finances

a. Débat d'orientations budgétaires 2024

b. Délibération rectificative : Budget principal – Autorisation de dépenses d'investissement préalable au vote du budget primitif 2024

c. Délibération rectificative : Budget annexe Régie Eau – Autorisation de dépenses d'investissement préalable au vote du budget primitif 2024

d. Délibération rectificative : Budget annexe Régie Assainissement – Autorisation de dépenses d'investissement préalable au vote du budget primitif 2024

e. Délibération rectificative : Budget annexe Tramway – Autorisation de dépenses d'investissement préalable au vote du budget primitif 2024

f. Délibération rectificative : Budget annexe ZAE – Autorisation de dépenses d'investissement préalable au vote du budget primitif 2024

38 rue Georges de Mestral, Archamps Technopole - bât. Athéna 2 - 74166 Saint-Julien-en-Genevois cedex - tél. : +33 (0)4 50 95 92 60 | email : info@cc-genevois.fr

2. **Aménagement**

   a. **Concession d'aménagement du Quartier Gare à Saint-Julien-en-Genevois : réaffirmation de la procédure de déclaration d'utilité publique et de la maîtrise du foncier par voie d'expropriation, et levée de la réserve du Commissaire enquêteur**

3. **Transition écologique**

   a. **Déclaration de projet justifiant l'intérêt général de la zone de rétention temporaire des eaux de l'Arande à Saint-Julien-en-Genevois**

VII. Divers

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS